



Déménagement deterioration de mobilier

Par **jmailes**, le **02/11/2008** à **16:35**

suite à un déménagement, le déménageur a endommagé plusieurs mobiliers.les reserves ont ete emises et contresignées sur le document de livraison. nous avons fait parvenir un courrier avec AR dans les délais. sans nouvelles après deux autres courriers avec AR et plusieurs coups de telephone, je souhaite saisir la justice pour etre dédommagé . Je sais que je dois saisir la juridiction de proximité, mais voici la question : sous quelle forme ? de quel type de recours s'agit-il ? y a-t-il un formulaire ? comment formuler la demande ? merci